

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-002982

Optique  Autres

15/7/18

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1468 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : BAAABI YOUSSEF

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr LAHLOU LAHRICH Rajaâ  
O.R.L.  
Bd Grande Ceinture H.M  
Casablanca - Tél. : 0522 60 18 94

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/03/2023 Nom et prénom du malade : BAAABI YOUSSEF Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Infection O.R.L.

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

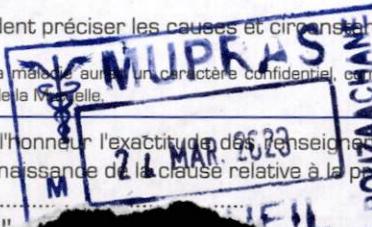
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où le malade a un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de " " / /



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22-3-2023	S		300 ?	Dr LAHLOU LAHRI O.R.L Bd Grande Ceinture H.M Casab - Tel : 0522 60 18 94

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Code du Pharmacien Code du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ALOUATTI Bou Fouarat, Hay Mohammed Casablanca Tel: 0522 62 12 22	28/03/13	407182

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

### (Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Spécialiste Diplômée de la Faculté  
de Médecine de Bordeaux  
Maladies et Chirurgie Nez - Oreille - Gorge  
Chirurgie de la Face et du Cou  
Ex-Médecin Chef de Service d'O.R.L.  
a L'Hôpital Mohamed V - Casablanca



الدكتورة لحلو الحريشي رجاء

حاصلة على شهادة الإختصاص

من كلية الطب ببوردو

أمراض و جراحة الأنف - الأذن - الحنجرة

جراحة الوجه والعنق

رئيسة سابقاً لمصلحة أمراض الأنف - الأذن - الحنجرة

بمستشفى محمد الخامس - الدار البيضاء

Pharmacie ALOUATTI  
Bd. Fouarat, Hay Mohammadi  
Casablanca  
Tél: 0522 50 13 77

Casablanca, le : 22.3.2022

BAABI YOUSSEF -

Ag - Kefidax 1 mois

4 mois

782 lotus 1 mois

1 mois

361 - Attijari 2 mois

1 mois

Dab - Primis 1 mois

1 mois

Dr. LAHLOU LAHRICHI Rajae  
Bd. Grande Ceinture H.M  
Casablanca - Tél : 0522 60 18 94

NS

→ Daktarine gel

03)

→ S.2/5

4078

Dr LAHLOU LAHRICH Rajaa  
O.P.Z  
Bd Grande Centure H.M  
Casablanca Tel: 0522 60 18 94

Pharmacie ALOUATI  
Bd. Fouarat, Hay Mohammed  
Casablanca  
Tél: 0522 60 18 94

AEROMAX® 100µg/dose

Flacon pulvériseur



6 118001 110360

PPV 36 DH 00  
PER 12/24  
LOT L3892



PPV 78 DH 20  
PER 12/24  
LOT L4180



PPV

LOT

PER

50,60



Daktarin®

Maphar  
Bd Alkima N° 6, QL.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Daktarin gel buccal t40g  
P.P.V : 53,00

6 118001 180745

